

ABONNEMENT.

SAUMUR: Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. POSTE: Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 9 fr. On s'abonne: A SAUMUR: Chez tous les Libraires: A PARIS: Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces. Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Janvier 1879.

Chronique générale.

LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT.

Nous empruntons à la Déclaration du gouvernement le texte des passages qui ont attiré le plus l'attention.

Ce document débute ainsi :

Depuis la clôture de votre dernière session, un grand acte national s'est accompli; le Sénat a été partiellement renouvelé à l'époque et dans les conditions réglées par les lois constitutionnelles.

Cette élection, qui devait être une libre manifestation des sentiments actuels du pays et qui pouvait modifier l'esprit politique de l'un des pouvoirs publics, s'est faite dans le plus grand calme, par le concours empressé de la presque unanimité des électeurs appelés par la loi, et avec la liberté de vote la plus absolue; elle a été une nouvelle et éclatante adhésion à la constitution républicaine, en vertu de laquelle le corps électoral s'est réuni.

Les noms des sénateurs élus, leurs antécédents et les professions de foi qu'ils ont livrées à l'appréciation réfléchie de leurs électeurs, ont donné à cette élection un caractère de fermeté et de modération qui honore notre temps et justifie notre confiance dans l'avenir de la République.

Il nous sera permis d'ajouter que le gouvernement y trouve une approbation de la politique de concorde et d'apaisement qu'il a suivie depuis un an et un encouragement à lui demeurer fidèle.

On lit plus loin :

Nos débats parlementaires ont été animés, depuis quelques années, par de fréquentes controverses religieuses. De quel

côté sortaient les excitations qui les ont fait naître et les ont ensuite rendues si vives!

Nous ne le recherchons pas en ce moment.

Si la liberté des croyances, si les intérêts de l'Etat ou l'autorité des lois sont compromis ou menacés, on ne peut s'étonner d'entendre leurs réclamations à la tribune.

Partisans de la liberté de conscience, adversaires déclarés de tout ce qui pourrait l'inquiéter, nous aborderons ces questions, puisqu'elles sont soulevées, avec un profond respect pour les objets auxquels elles se rapportent; mais nous demanderons, en toutes circonstances et contre tous, l'observation des lois, qui depuis le commencement de ce siècle ont réglé en France les rapports entre la société civile et la société religieuse.

Un autre côté de notre vie intérieure vous préoccupe, messieurs, à juste titre. Vous nous demandez si les nombreux fonctionnaires qui composent l'administration française sont également dévoués à nos institutions nouvelles. Ils ont pu hésiter sur la ligne de leur devoir dans les premières années qui ont suivi la guerre.

Mais depuis que la République est devenue le gouvernement constitutionnel de la France, lorsque deux élections de la Chambre des députés et la dernière élection du Sénat ont donné à cet établissement d'un régime nouveau une grande et solennelle consécration, le doute peut-il être permis?

Si le simple citoyen use envers nos institutions de la large liberté de parole et d'écrit que la loi lui laisse, le fonctionnaire en peut-il faire autant? Ce qui est, chez le premier, l'usage d'un droit, n'est-il pas chez l'autre une sorte de trahison?

Il ne peut y avoir deux opinions sur ces principes de morale sociale; mais, en les appliquant, nous devons tenir compte, d'une part, des excitations et des méfiances qu'ont laissées après elles les luttes électorales de 1877; d'autre part, du sentiment de la justice et du respect des services rendus.

Toutefois, nous avons été et nous serons

inexorables envers le fonctionnaire qui, même en dehors de ses fonctions, attaque et dénigre le gouvernement qu'il est appelé à servir, en un mot, nous ne conserverons pas en fonction les adversaires déclarés de la République.

Mais, tout en étant sévères, nous tenons à être justes et nous voudrions d'abord être assurés de la faute avant d'infliger la peine.

Le ministre des travaux publics a passé avec diverses Compagnies de chemins de fer des conventions qui sont déjà ou seront bientôt placées sous vos yeux. Elles ont pour but d'assurer l'exploitation des lignes nouvelles, de prévenir un antagonisme dommageable pour tous les intérêts et de faciliter, par la constitution d'un réseau d'Etat bien délimité, une expérience qui pourra être le point de départ d'utiles réformes. Nous espérons qu'après un examen attentif vous n'hésitez pas à les adopter.

Une commission mixte, composée d'éléments pris dans les ministères de la justice, de l'intérieur et de la guerre, étudiera les modifications qu'il peut y avoir lieu d'introduire dans le décret du 4<sup>er</sup> mars 1854 sur l'organisation et le service de la gendarmerie.

La loi sur le commandement des corps d'armée sera scrupuleusement exécutée. Les exceptions qu'elle permet ne seront appliquées que dans un intérêt réel de service.

Le ministre de l'instruction publique, tout en respectant la liberté de l'enseignement à tous les degrés, revendiquera pour l'Etat le droit de contrôle, qui lui a été, en partie, enlevé par l'article 13 de la loi de 1875 relatif à la collation des grades; il demandera que l'Université, soumise à la concurrence des établissements libres, jouisse, pour ces exercices intérieurs, de la même indépendance d'action, et ait ses conseils particuliers; il réclamera le vote d'une loi qui rendra l'instruction primaire obligatoire.

Lorsque le suffrage universel est de-

venu la base de l'édifice sociale, on ne comprend pas qu'un citoyen appelé à voter soit privé des connaissances élémentaires sans lesquelles le vote ne peut être ni libre ni éclairé.

Plus les sacrifices faits pour l'instruction primaire sont considérables, plus il importe d'exiger des garanties de ceux qui sont appelés à élever la jeunesse française.

Le temps est venu d'exiger, comme le proposait du reste le gouvernement en décembre 1874, l'égalité des brevets de capacité. Mais, pour ne porter aucun trouble dans des situations déjà anciennes, un délai sera accordé aux instituteurs et aux institutrices en exercice pour se conformer à la loi que nous présenterons.

Divers projets présentés par le ministre de la justice sont déjà entre les mains de plusieurs commissions des deux Chambres. Vous recevrez des projets nouveaux destinés à introduire des changements nécessaires dans la législation criminelle. Des considérations de justice et d'humanité qui ne vous trouveront jamais indifférents en recommandant le prompt examen.

En venant, au nom de M. le Président de la République et au nôtre ouvrir avec vous une session qu'aucune circonstance fâcheuse n'a retardée, qui se poursuivra sans troubles et sans obstacles dans les conditions prévues par la Constitution, nous n'avons pas craint de vous exposer le vaste ensemble des questions législatives que nous soumettrons à vos délibérations.

Il n'en est pas une qui n'ait été mûrement étudiée, pas une dont la solution ne soit réclamée par quelque grand intérêt national, pas une qui ne mérite l'attention des esprits les plus éclairés.

Sans doute, la durée d'une session ne suffira pas à ce long travail; vous saurez distinguer les plus urgentes et leur donner, dans vos délibérations, le rang qui leur convient.

Il y a eu avant-hier au soir une entrevue entre plusieurs membres du cabinet, entre-

33

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DISPARITION

DU GRAND KRAUSE

(Suite.)

XIII.

Voyant qu'il ne me répondait pas, je le tirai par la manche; il secoua le bras pour se débarrasser de ma main, comme s'il ne songeait pas à ce qu'il faisait. Je perdais patience, et je le tirai plus fort.

Hein! s'écria-t-il comme quelqu'un que l'on réveille.

Et il ajouta d'un ton distrait :

Oui, oui, je t'ai bien entendu; nous irons! Voilà, reprit-il aussitôt, un troupeau de bœufs qui s'en va à Strasbourg.

Laissons-les aller à Strasbourg, lui dis-je avec un peu d'impatience, et nous, allons ou nous avons affaire.

Je veux parler au conducteur, murmura-t-il entre ses dents.

Au lieu d'attendre l'arrivée du troupeau, qui

s'avancait à pas lents dans la poussière de la grande route, Strecker se mit à courir au-devant, et je le suivis.

Le conducteur, qui était un gros homme rougeaud, et qui sentait l'eau-de-vie à dix pas, commença par se moquer de Strecker et de ses questions; il déclara, en blasphémant, qu'il n'était pas payé par la police pour s'occuper des vagabonds et des mauvais drôles.

A la place de Strecker, je sais bien ce que j'aurais fait; j'aurais tourné le dos à ce grossier ivrogne, et j'aurais eu tort.

Strecker se mit à rire, et dit qu'on n'a pas besoin d'être payé par la police pour regarder passer le monde sur les grandes routes; que les marchands de bœufs ont la réputation d'être de fins matois, qu'ils voient tout sans en avoir l'air, et que lui, en particulier, en pourrait dire bien long s'il voulait s'en donner la peine. Mais personne n'est foucé de parler quand il lui plaît de se taire.

On aime à le croire, dit le marchand de bœufs avec un ricanement grossier.

Pour de belles bêtes, voilà de belles bêtes, reprit Strecker sans se déconcerter.

Elles sont à vendre, répondit l'homme rougeaud d'un ton goguenard. Combien m'en donnez-tu?

En voilà un, dit Strecker avec un aplomb imperturbable, qui vaut mille francs comme un

sou; je m'y connais; mon père me mène à toutes les foires.

L'homme, tout en lui lançant un regard de côté, ne put s'empêcher de grimacer un sourire; il était flatté dans sa vanité professionnelle.

Je trouvais que nous perdions notre temps, et je tirai de nouveau Strecker par la manche; il secoua encore une fois le bras pour me prier de le laisser tranquille.

Seulement, dit-il au marchand, le voilà qui se défère; vous ferez bien de voir à cela avant d'aller plus loin; autrement il s'estropiera.

L'homme siffla son chien, fit arrêter ses bœufs au beau milieu de la route, et put constater par ses propres yeux que le bœuf se déferrait d'un des pieds de derrière.

Quand il se releva, tout cramoisi de l'effort qu'il avait fait pour se baisser, il demanda à Strecker s'il y avait dans le village un ouvrier outillé pour lui ferrer son bœuf.

Je vais vous conduire, répondit Strecker d'un ton de bonne humeur.

Nous perdons notre temps, lui dis-je tout bas, en saisissant sa manche pour la troisième fois.

Cette fois, sans se retourner de mon côté, il me prit la main, et me la serra d'une manière tellement significative que je me dis :

L'Ours-Noir a son idée.

XIII.

Est-ce qu'il a un travail pour ferrer les bœufs, ton individu? demanda l'homme rougeaud de sa voix de rogomme.

Un travail est un châssis en bois, solidement fixé au sol; les montants forment une espèce de couloir où l'on fait entrer le bœuf; une fois entré, on l'emprisonne dans un système de sangles et de courroies, et alors il faut bien qu'il se laisse ferrer, bon gré mal gré.

Il n'a pas de travail, répondit Strecker; mais mon père en a un vieux du temps que les marchands de bœufs s'arrêtaient à Darlenheim et remisaient leurs bêtes chez nous, à l'auberge de l'Ours-Noir. Il est encore assez solide, et justement je sais où sont les sangles. Mon père n'est pas à la maison, mais ma mère voudra bien que vous fassiez ferrer votre bœuf; elle aime à rendre service au monde.

Finaud! dit l'homme rougeaud en regardant Strecker avec l'admiration d'un fripon qui trouve plus fripon que lui; pas bête, toi! Tu me mènes chez ton père pour que je remise mes bœufs dans ton étable. Tu entends ton affaire, mon gaillard; mais j'entends la mienne aussi. Papa n'est pas une bête non plus, oh! que non!

Strecker se mit à rire, et dit à l'homme bourru :

Plus fin que vous n'est pas bête; mais ce



vue à laquelle assistait M. de Saint-Vallier, et dont le résultat, lorsqu'il sera connu, pourrait bien modifier singulièrement la fougue de MM. de la gauche et les calmer un peu pour le moment.

Dans les cercles politiques les plus autorisés, on a cessé de croire à la chute immédiate du cabinet. Les explications de M. Dufaure, dans la séance d'aujourd'hui lundi, permettront aux gauches de revenir sur leur première impression. Et le ministère sera consolidé au moins pour quelques mois.

D'après les pessimistes, il y aurait peut-être un ministère de transition dont M. de Marcère serait le chef.

Quant aux autres listes que l'on fait courir, elles n'ont aucune valeur.

Les gauches réclament impérieusement les quatre principaux grands commandements militaires

On disait ces jours-ci, dans les couloirs de Versailles, que si le cabinet n'obtenait pas un vote de confiance il donnerait immédiatement sa démission, et qu'aussitôt le Maréchal-Président appellerait à l'Elysée M. Gambetta pour lui confier la tâche de composer un ministère. Mais, ainsi qu'on l'a déjà vu, ce n'est pas un portefeuille que convoite le chef des gauches. Aussi a-t-on colporté une liste ministérielle quelque peu fantaisiste, puisqu'elle porte le nom tapageur de M. Albert Grévy, l'inventeur des enquêtes parlementaires, l'ardent persécuteur des ministres du 16 Mai.

Un cabinet formé sous de tels auspices serait un épouvantail pour le monde des affaires et provoquerait de violentes protestations.

Dans d'autres temps nous traiterions ce projet de chimérique, d'in vraisemblable, d'impossible. Mais aujourd'hui il ne faut jurer de rien. Nous serions même tenté d'y croire parce que c'est incroyable. *« Credo quia absurdum. »*

Les prières publiques ordonnées par la Constitution ont eu lieu hier dimanche dans toutes les églises de Paris avant la grand-messe et à Notre-Dame à midi et demi. S. Em. le cardinal-archevêque présidait la cérémonie, à laquelle assistaient M. de Marcère, ministre de l'intérieur; M. Bardoux, ministre de l'instruction publique et des cultes; M. Teisserenc de Bort, ministre du commerce et de l'agriculture; un assez grand nombre de sénateurs, parmi lesquels on a remarqué MM. le baron de Lareinty, l'amiral de Montagnac, Mayran, duc de Broglie, Cazalas, Ancel, Vieillard-Migeon, de Mérode, Laboulaye, Duboys-Fresnay, etc.; quelques députés, les cours et tribunaux, le conseil d'Etat, la cour des comptes et les principales autorités.

A Versailles, la cérémonie avait lieu à la même heure, en présence du Maréchal, des

plus fin-là, ce n'est pas moi, vous savez. Mon père ne s'est pas amusé à garder une étable à bœufs pour son plaisir, depuis que les bœufs vont tout d'une trotte au chemin de fer. Quand vous nous supplieriez à genoux, avec un sac de mille francs dans chaque main, et deux larmes grosses comme des noix au coin des yeux, nous ne pourrions pas loger vos bêtes. Voilà tout. Ce qu'on vous offre, c'est de bon cœur; et si le cœur ne vous en dit pas, au revoir.

— Minute! dit l'homme rougeaud en posant le bout de son manche de fouet sur l'épaule de Strecker; je l'ai vu, ton camarade!

— Où? demanda vivement Strecker en se rapprochant de lui.

Quant à moi, je demeurai muet de saisissement, et je me mis à trembler de tous mes membres.

— Là-bas, répondit l'homme, en désignant la route avec son pouce par-dessus son épaule. Il était dans une voiture traînée par deux chevaux noirs; il avait un chapeau de soie, des gants blancs, des souliers vernis, et il fumait une pipe montée en argent.

« Vieux scélérat! » Voilà les mots qui me vinrent aux lèvres; mais la prudence m'empêcha de les prononcer.

Strecker répondit avec un sang-froid extraordinaire:

— Bien fâché, mon vieux; mais ce n'est pas

présidents du Sénat et de la Chambre, des ministres et des fonctionnaires de tous ordres.

M<sup>r</sup> l'évêque de Versailles officiait.

M. Waddington n'a pas laissé ignorer depuis quelques jours à un grand nombre de sénateurs et de députés qu'on prenait en ce moment à l'étranger un grand intérêt à ce qui se passait en France, et que la prudence et la sagesse n'étaient pas de trop si l'on voulait éviter bien des embarras qui pourraient naître au moment le plus inattendu.

Le Times déplore le froid accueil fait au programme ministériel, mais il espère que M. Gambetta, à cette heure critique, reconnaîtra que la sagesse est dans la modération.

On dit que la retraite de M. Dufaure, s'il n'obtenait pas un vote de confiance, pourrait bien être le dernier sacrifice auquel consentirait le Président de la République pour sauver le reste du ministère et éviter ainsi une crise plus accentuée.

On espère cependant encore que tout pourra peut-être bien s'arranger et que les lieutenants de M. Gambetta pacifieront l'irritation des gauches avancées qui sont le plus à redouter en ce moment.

On dit encore que M. Dufaure, très-fatigué, assez dégoûté, est en somme désireux de rentrer dans le repos. Il n'est retenu à son poste que par le sentiment du devoir et sa sérieuse sympathie personnelle pour le Maréchal.

#### LES NOUVEAUX DRAPEAUX.

Mercredi dernier a eu lieu à Vincennes l'adjudication de la fourniture:

1° De 159 drapeaux et de 119 étendards pour l'armée active;

2° De 145 drapeaux pour les régiments territoriaux d'infanterie.

Les nouveaux drapeaux porteront, à la place de l'aigle impériale, une pique droite traversant une couronne de lauriers. Les lettres R. F. se détacheront sur une face du socle rectangulaire par lequel se terminera la hampe.

Sur l'autre face, le numéro du régiment sera coulé dans le bronze.

Sur l'étamine, on lira l'inscription suivante:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Honneur et Patrie

Aux quatre angles, seront de larges couronnes en or, au centre desquelles sera répété le numéro du régiment.

De l'autre côté, le nom du régiment et les noms de batailles désignés par une commission. Aux quatre angles, les mêmes couronnes.

La fourniture des 159 drapeaux et des 119 étendards destinés aux troupes de l'armée active et des 145 drapeaux destinés à l'armée territoriale sera terminée dans un délai de six mois et en quatre livraisons.

notre Krause, à nous. Le nôtre a un chapeau de soie, mais il porte toujours un plumet tricolore avec trois plumes d'autruche, comme un tambour-major; sa voiture est attelée de quatre chevaux blancs; il porte des bottes à l'écuycère, et je ne l'ai jamais vu fumer que dans une pipe montée en or! n'est-ce pas, Otto? Je vois que nous nous sommes trompés tous les deux, et que nous ne ferons pas d'affaires ensemble. Et puis, voilà que je me souviens que mon père ne demande pas moins de cinq cents francs soixante-quinze centimes pour laisser sangler un bœuf dans son travail. Ainsi, au revoir; bien des choses à tout votre monde! Quand vous repasserez par ici, je vous donnerai un joli coq en sucre pour votre petit dernier; ça l'aidera à percer ses dents.

— Toi, tu me vas, tu me vas tout à fait, dit le marchand de bœufs; toi d'honnête homme, tu l'entendras au commerce et tu ne te laisseras pas mettre dedans. Mène-moi chez ton père; j'accepte le premier prix que tu m'as fait; je ne m'arrangerai pas aussi bien du second. Quoique je n'aime pas à me mêler des affaires des autres, je vais te dire pour tout de bon quelque chose qui te fera peut-être plaisir. Mais, ajouta-t-il en montrant le bœuf qui était en train de se déferrer, occupons-nous d'abord de cette pauvre bête, c'est la plus à plaindre dans tout cela!

J'étais indigné, outré de colère;

Il est probable que la remise en sera faite le 30 juin 1879, jour de la revue.

#### LA PRESSE

ET LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT.

La Déclaration du gouvernement n'obtient pas dans la presse républicaine un meilleur accueil qu'au sein du Parlement.

La République française critique d'abord le grand défaut de composition de ces « programmes fragmentaires » de chaque ministère « ajustés bout à bout pour former le programme général. » Elle examine ensuite point par point le document et elle conclut ainsi:

« En somme, ce que ce programme contient de satisfaisant était déjà connu et n'a pour ainsi dire que la valeur d'un rappel; les vues d'avenir manquent de netteté. Le cabinet doit se bien pénétrer qu'il n'a à compter que sur la signification de ses actes et sur la franchise de son attitude dans les débats qui vont s'ouvrir. Le travail qu'il a mis au jour hier ne peut lui être en lui-même d'aucun secours. »

La Petite République est plus acerbe dans son compte rendu de la séance. Elle constate tour à tour les « murmures » et le « silence glacial. »

Le Rappel s'exprime en ces termes:

« Il me paraît superflu de discuter ni le manifeste, ni le ministère. On dit: « Il est des morts qu'il faut qu'on tue. » Mais le cabinet s'est suicidé de telle façon qu'il n'a rien laissé à faire après lui, sinon ses lettres de faire-part; et l'on ne lui doit plus qu'une chose: une épitaphe. »

La Lanterne partage cet avis.

La Marseillaise a la raillerie cruelle:

« On attendait impatiemment et même fiévreusement la déclaration du gouvernement. Malgré tous les racontars des journaux, on ne pouvait pas s'imaginer qu'elle serait aussi vide qu'on le disait; elle l'est bien davantage. »

« Ce que le gouvernement déclare le plus clairement dans sa déclaration, c'est qu'il est très-content de lui. On lui demandait ce qu'il avait l'intention de faire: il nous renseigne sur ce qu'il a fait. »

« Il affecte de croire que les dernières élections n'ont eu d'autre but que de le féliciter et de l'exhorter à continuer. Il saisit l'encensoir et hume délicatement le parfum. »

« Si le Parlement se contentait de la déclaration du ministère, qui déclare qu'il ne déclare rien, mais qu'il déclarera peut-être quelque chose au bout de quelques mois, le Parlement s'apercevrait que le ministère n'a rien déclaré du tout. »

« Il y a des programmes qui promettent beaucoup, mais qui ne tiennent pas. Le programme du gouvernement n'aura pas de peine à tenir ce qu'il promet, vu qu'il ne

— Strecker, dis-je à demi-voix, c'est un vieux flou; il veut faire ferrer son bœuf pour rien; quand il aura de toi ce qu'il veut, il se moquera de nous!

— Va chercher le maréchal, me dit tranquillement Strecker, et amène-le tout de suite à la maison.

Il n'y avait rien à répliquer quand Strecker vous donnait un ordre; je me disposai donc à aller chercher le maréchal.

— Et retiens ta langue! me dit Strecker à l'oreille.

Quand le marchand de bœufs fut bien convaincu qu'on ne lui avait pas tendu un piège, il devint d'une humeur tout à fait facétieuse: il commença par discuter en riant avec le maréchal le prix de l'opération, et ne voulut céder que quand l'autre eut rabattu quelques sous. Alors il fit le généreux et invita l'ouvrier à trinquer avec lui. L'ouvrier accepta un verre de bière; quant à l'homme rougeaud, il affirma que tous les médecins lui avaient interdit la bière, et se fit servir un carafon d'eau-de-vie. Strecker et moi nous le regardions boire avec inquiétude; car, à mesure qu'il buvait, il passait du rouge au cramoisi et du cramoisi au violet. A chaque instant nous pensions le voir rouler sous la table ivre-mort, et alors nous ne pourrions rien apprendre de lui, si toutefois il avait réellement quelque chose à nous apprendre.

(Magasin pittoresque.)

(A suivre.)

promet rien. Si le Parlement fait son devoir, la véritable déclaration du gouvernement aura consisté à déclarer qu'il ne peut plus gouverner.

« La froideur avec laquelle ce manifeste burlesque a été accueilli à la Chambre des députés permet d'espérer que le ministère Dufaure a vécu. Quoi qu'en dise M. Gambetta, c'est maintenant à nos représentants de rédiger eux-mêmes leur programme et de l'imposer aux ministres, quels qu'ils soient. Ceux d'entre eux qui ne l'accepteront pas seront priés d'aller se faire... éliciter ailleurs. Il est urgent de détruire l'illusion de ces messieurs et de leur démontrer que ce que la France a voulu, ce n'est pas la continuation du passé, mais la préparation de l'avenir. »

« Que le gouvernement le sache bien, nous ne nous bercerons pas de promesses vagues et d'engagements illusoires. »

« Si le ministère ne sait pas ce qu'il veut, la France sait fort bien ce qu'elle désire. Il n'y a pas besoin d'études, de projets, d'amendements et de tout le galimatias parlementaire. Le pays a son programme; il est clair, il est net, il faut qu'il s'exécute et il s'exécutera. »

La France regarde avec dégoût les intrigues révolutionnaires.

La Révolution française est tout à fait mécontente:

« La déclaration ministérielle, lue hier aux Chambres, se résume éloquentement par ce mot: Rien. »

« Rien de ce qu'espérait la France ne figure dans le nouveau programme d'un ministère peu nouveau lui-même... »

« Les ministres semblent même n'avoir pas compris la signification des élections du 5 janvier. Ils affectent d'y voir simplement « une approbation à la politique suivie depuis un an par le gouvernement, et un encouragement à lui demeurer fidèle. »

« Cette erreur fondamentale donne à tout le manifeste une tournure de platitude générale et de naïveté ignorante qui déconcerte le lecteur. »

« Nul doute que si, au 14 décembre, le Sénat eût été en majorité républicaine, au lieu d'être réactionnaire, le cabinet Dufaure n'eût jamais existé. Il eût été, avec raison, considéré comme une mauvaise plaisanterie. »

« Mais on voulait attendre; on a attendu. Le Sénat est aujourd'hui renouvelé; la Chambre a recouvré sa liberté d'action; elle doit faire maintenant ce qu'elle n'a pas cru avoir la force de faire le 14 décembre, en face d'une majorité sénatoriale hostile. Les espérances ont été ajournées, non abandonnées. Le moment est venu de les réaliser. »

« Au lieu de cela, M. Dufaure offre de continuer sa politique; il ose solliciter un vote de confiance, qui lui permette de maintenir au pouvoir son influence toute de résistance et d'entêtement réactionnaire. M. Dufaure, évidemment, ne se rend pas compte de la situation. »

« Il est impossible que la Chambre, si disposée qu'elle soit à se montrer sage et patiente, accepte ce programme par trop nihiliste. Ce ne serait plus de la sagesse, ce serait de l'aberration. »

Le Siècle parle d'« amère déception ». Seuls, le Soir et le Journal des Débats approuvent la Déclaration ministérielle, et encore M. John Lemoine trouve-t-il que, dans ce « programme ministériel modèle, la note du cœur manque, » et il fait les réserves suivantes:

« Il faut prendre acte de ces engagements, mais il est permis de regretter que le gouvernement n'ait pas trouvé un langage plus animé, nous pourrions dire plus cordial, à tenir au pays. On pourrait croire, en écoutant ou en lisant cet incolore discours d'une Couronne qui n'est plus, qu'il n'est rien arrivé en France depuis longtemps. C'est une profonde erreur. Il est arrivé, depuis huit jours, la République. »

« Il faut en prendre son parti, le gouvernement comme tout le monde. Le 5 janvier il s'est effectué en France une révolution, et cette fois une révolution légale. Jusqu'à ce jour, il n'y avait pas de gouvernement établi. »

Voyons maintenant l'appréciation de la presse conservatrice.

L'Union s'exprime ainsi:

« La Déclaration du cabinet manque de



relief; elle ne résout rien, ne trace aucun programme de gouvernement, est dépourvue de toute hardiesse et ressemble à un pensum exécuté de mauvaise grâce par des écoliers tremblant sous la férule du maître. Les concessions qu'elle annonce lui donnent un petit parfum de lâcheté; les résistances qu'elle indique mettent en lumière la puérilité d'une volonté sénile; c'est l'acte d'un gouvernement qui ne sait ni avancer ni reculer.

» Le procès des ministres du 16 mai, l'amnistie, les réformes dans l'armée et dans la magistrature, la suppression de l'enseignement chrétien, l'épuration complète et radicale du personnel des fonctionnaires, tels étaient les points principaux des programmes de la gauche, des discours de Romans et du Grand-Hôtel.

» La Déclaration ministérielle n'ose pas tomber directement au procès des ministres, mais, dans une phrase timide et vague, elle tend à l'écart. A l'amnistie, elle substitue « la commémoration », et pour toutes les autres réformes si violemment réclamées par les gauches, le cabinet semble avoir pris à tâche de les justifier par ses concessions, et d'inviter en même temps par ses réticences la majorité républicaine à le tenir sous le coup de ses plus impérieuses revendications. »

Nous donnerons demain d'autres appréciations.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Tous ceux qui ont souci de la France et de son avenir se sont réunis hier à l'église Saint-Pierre pour assister aux prières publiques et à la messe qui les a précédées.

En première ligne, nous devons citer M. le Sous-Préfet et M. le Maire de Saumur. Tous les fidèles ont été heureux de pouvoir constater en cette circonstance la présence de nos deux principaux administrateurs. Notre maire était bien seul de la municipalité hier; comme en beaucoup d'autres occasions semblables, son conseil l'avait délaissé. Heureusement qu'il se trouvait en bonne et nombreuse société.

M. le général L'Hotte présidait; il avait autour de lui M. le Président du Tribunal civil, M. le Président du Tribunal de commerce, MM. les Juges près des deux tribunaux, M. le Procureur de la République et son substitut, MM. les Juges de paix des trois cantons de Saumur, les greffiers et les huissiers; enfin, les chefs de services et les fonctionnaires des diverses administrations.

Tout l'Etat-Major de l'Ecole avait pris place dans la nef, ainsi que MM. les capitaines instructeurs, les lieutenants et sous-lieutenants.

La garnison du Château et un détachement de l'Ecole de cavalerie formaient le piquet d'honneur.

Les fidèles, plus nombreux que jamais, se pressaient dans le bas de l'église et les chapelles latérales, et le recueillement le plus grand n'a cessé de régner pendant toute la cérémonie.

Nous avons eu connaissance samedi, trop tard pour la faire paraître dans notre journal, de la lettre-circulaire de M<sup>r</sup> l'Evêque d'Angers au clergé de son diocèse, prescrivant une quête pour le dimanche 19 janvier, en faveur des inondés du département de Maine-et-Loire. Nous ne reproduirons pas cette lettre qui a été lue dans les églises de notre ville.

Les malheurs de la vallée de Saint-Georges sont grands, et la charité des habitants de Saumur viendra en aide, nous en sommes convaincu, à tant de familles de cultivateurs qui sont obligés de camper en plein air, dans cette saison rigoureuse, avec leur famille et leurs bestiaux.

Hier, à Angers, une quête pour les inondés a été faite également pendant le concert de l'Association artistique.

Le gouvernement a donné l'ordre d'afficher dans toutes les communes de France la Déclaration qui a été lue au Sénat et à la Chambre des députés.

Elle a été affichée aujourd'hui à Saumur.

Par décision du 4 janvier courant, M. le ministre des travaux publics vient d'ouvrir à M. le préfet du département des Deux-Sèvres un crédit de 3,410,000 francs, pour la construction des chemins de fer ci-dessous désignés, savoir :

St-Jean-d'Angély à Niort,	660,000 fr.
Niort à Ruffec,	1,950,000
Neuville à Bressuire,	800,000

**Théâtre de Saumur.** — Rappelons pour ce soir la représentation de la *Favorite* avec le concours de M<sup>lle</sup> Gayet, forte chanteuse, qui s'est déjà fait entendre hier dimanche à Angers dans l'œuvre de Donizetti.

**Antoigné.** — Mercredi dernier, la nommée Perrine Chotard, femme Bert, propriétaire à Antoigné (canton de Montreuil), a mis fin volontairement à ses jours en se jetant dans un puits.

**Trélazé.** — On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* de samedi :

« Les eaux du bassin de Trélazé menacent toujours les ardoisières; d'inquiétantes infiltrations se produisent dans les fonds, malgré les quarante chevaux de force vapeur que la commission a fait installer sur les vées et qui déversent de l'autre côté du bassin près de mille à douze cents mètres cubes d'eau par heure. »

### SEGRÉ.

On écrit de Segré, le 16 janvier, au *Patriote de l'Ouest* :

« Cette nuit, un mur de l'école des filles de Segré s'est effondré sur une longueur de 10 mètres environ; il pouvait mesurer 5 mètres d'élévation.

» Aucun accident n'est arrivé.  
» Mais lorsqu'on songe que pareil éboulement eût pu se produire au moment où les enfants étaient en récréation, ou bien au moment encore où, sortant de l'église, une partie de la population longeait ce mur qui entourait la cour de récréation donnant sur la rue, on frémit des accidents qui auraient pu frapper les enfants.

» C'est à la pluie et à l'humidité que doit être attribuée la cause de cet accident. »

### UNE INOCCUPATION.

Nous n'avons pas lu sans étonnement, dans le *Patriote de l'Ouest* de samedi, les lignes suivantes :

« L'*Echo Saumurois* reproduit, en l'attribuant à l'*Union de l'Ouest*, une petite nouvelle départementale que nous avons donnée il y a une semaine. L'*Union de l'Ouest* l'a empruntée textuellement au *Patriote*, sans le citer, selon son habitude.

» De son côté, l'*Union de l'Ouest* reproduit, d'après l'*Echo Saumurois*, une autre nouvelle départementale que l'*Echo* a tirée mot pour mot du *Phare de la Loire*. On voit que si les feuilles royalistes s'entendent pour dire du mal des journaux républicains, elles s'entendent aussi pour les piller. »

Vraiment le *Patriote* n'a pas été bien inspiré en nous rappelant ainsi à l'ordre, d'autant plus que les entrefilets en question n'en valent guère la peine. Nous lui renvoyons volontiers les deux tonneaux de piquette de la brave fermière d'Aviré, et nous rendrons même à César... nous voulons dire au *Phare de la Loire*, s'il y tient, la chienne de Chenet et sa progéniture.

Du reste, nous avons publié l'un des faits incriminés, si chers au *Patriote*, sous la rubrique : « On écrit de... », ce qui ne veut nullement laisser entendre que nous ayons voulu nous en attribuer la paternité.

Mais si nous avions pu nous rendre coupable d'un si terrible méfait, et piller dans les organes républicains, sans souci de les faire connaître, nous aurions suivi l'exemple de notre *Patriote* confrère. Vingt fois il s'est pourvu de copie dans notre chronique locale sans prendre soin de nous citer, et, qui plus est, vingt fois il a fait suivre les entrefilets qu'il nous empruntait de la signature d'un organe d'une toute autre nuance que celle de l'*Echo Saumurois*. Comment qualifier ce procédé, après le reproche qu'il nous adresse ?

Il est certain que le lecteur, qui rencontre si souvent le nom du *Patriote* dans nos colonnes, trouvera que la feuille angevine a perdu là une belle occasion de garder le silence.

## L'Armorial général de l'Anjou,

PAR M. JOSEPH DENAIS.

Le premier fascicule de l'*Armorial général de l'Anjou* vient de paraître.

Dressé d'après les titres et les manuscrits de la Bibliothèque nationale et des bibliothèques d'Angers et d'Orléans, les monuments anciens, les tableaux, les tombeaux, les vitraux, les sceaux, les médailles et les archives, par M. Joseph Denais, officier d'Académie, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, de Normandie, etc., que ses excellents travaux sur l'histoire angevine ont déjà fait connaître et apprécié du public érudit et lettré.

L'*Armorial* comprend, dans l'ordre alphabétique, tous les noms de famille, avec les surnoms féodaux, les noms de lieux, de villes, de corporations, de communautés, de prieurés, d'abbayes, etc., tenant à l'Anjou (dans toutes ses anciennes limites, y compris La Flèche, Châteaugontier, etc.), ayant possédé des armoiries. Indépendamment, M. Joseph Denais rappelle les notabilités ecclésiastiques ou civiles qui ont possédé ces armes, en signalant avec soin tous les évêques, les abbés et abbesses, les maires d'Angers, les fonctionnaires, susceptibles plus que d'autres d'avoir laissé leurs armes sur un monument quelconque. Car c'est surtout aux historiens, aux artistes et aux curieux que l'ouvrage s'adresse, pour faciliter les recherches archéologiques, en permettant d'attribuer à son possesseur un blason inconnu, et par là souvent de donner un nom à un portrait, une date à un édifice. Mais le côté vraiment nouveau de ce remarquable ouvrage ne sera pas seulement d'offrir dans l'ordre alphabétique une clef pour arriver très-facilement à ce but pour les armes indéterminées, c'est aussi d'offrir aux familles angevines la description sûre de leurs blasons, puisée à des sources sérieuses et anciennes, avec l'indication précise de ces sources, de manière à permettre aux intéressés d'y recourir en cas de contestation ou d'obscurité.

Cette publication se distingue donc absolument de toutes ces entreprises de librairie qui ne peuvent même pas rendre service à la vanité, puisque la façon dont elles sont faites ôte à leurs renseignements toute valeur et toute critique. C'est un ouvrage consciencieusement fait, et nous pouvons ajouter que c'est un des plus beaux ouvrages sortis des presses angevines.

Le premier fascicule comprend 80 pages de texte et 14 planches, contient, avec un vocabulaire des termes du blason, une série de noms d'armes commençant au mot d'Abattant et allant jusqu'au mot d'Aubigné. — Pour le seul mot d'Angers figurent 135 blasons soigneusement classés (ville, évêché, université, Académie, hospices, églises, chapitres, abbayes, prieurés, congrégations religieuses, commanderie du temple, corporations et sociétés).

L'ouvrage formera 2 volumes grand in-8° et sera publié en 10 fascicules du prix de 3 francs.

On souscrit à Angers chez MM. Germain et G. Grassin, éditeurs de l'ouvrage, et chez tous les libraires.

## Faits divers.

La chambre criminelle de la cour de cassation a rejeté le pourvoi du nommé Ferrôt (Charles-Gustave), âgé de 19 ans, condamné à mort le 19 décembre dernier, par la cour d'assises de l'Yonne, pour assassinat des époux Moreau.

L'exécution aura lieu à Auxerre. Le condamné, en sa qualité de parricide, sera conduit à l'échafaud, pieds nus, avec un voile noir sur la tête.

Quant à son complice, Barré, il ne s'est pas pourvu en cassation contre l'arrêt qui l'a condamné aux travaux à perpétuité.

La *Volkzeitung*, de Berlin, annonce que le tribunal du district de Furth (Bavière) vient de condamner, à un emprisonnement de huit jours à trois mois et demi, neuf étudiants de l'Université d'Erlangen, qui s'étaient battus en duel avec des armes pouvant donner la mort.

Les journaux du Gers rappellent qu'un fait rare et émouvant a eu lieu au moulin de Corneillan, sur l'Adour, éloigné de 400 mètres des maisons voisines et séparé d'elles par une nappe d'eau à courants très-rapides et d'une profondeur assez grande pour rendre toute communication impossible sans le secours de barques bien conduites.

Au plus fort de l'inondation, le meunier et sa famille, chassés de leur logement par l'eau, ont vu le feu prendre au moulin, dans lequel ils s'étaient réfugiés. Affolés de terreur, se croyant destinés à périr brûlés ou à se noyer en cherchant à fuir, n'espérant aucun secours, ces pauvres gens, après de longs efforts et en s'exposant à mille dangers, ont pu arrêter le feu, mais non sans qu'il ait causé de sérieux dommages aux bâtiments et aux mécanismes. Ils avaient lâché leurs chevaux et leurs porcs, qui se sont sauvés à la nage, et eux-mêmes n'ont pu sortir de leur triste position que le 10, alors que l'incendie avait eu lieu le 7 au soir.

Les voisins, ne pouvant traverser sans barques l'Adour, débordé sur une largeur de plus d'un kilomètre, étaient fort inquiets sur le sort du meunier et de sa famille, dont on se figure aisément les angoisses.

### UN REMÈDE A BON MARCHÉ.

Chacun sait combien, d'ordinaire, les rhumes, bronchites et autres affections de ce genre, sont tenaces, longs à guérir, et ce qu'il faut employer de tisanes, sirops et autres médicaments pour y arriver. De plus, personne n'ignore qu'un rhume négligé finit souvent par dégénérer en bronchite quand il ne se transforme pas en phthisie pulmonaire.

De nombreuses expériences viennent de prouver que le goudron de Norvège, bien pur et convenablement préparé, a une efficacité que l'on pourrait presque dire merveilleuse pour guérir rapidement les maladies en question. Le Goudron ne peut pas se prendre tel quel, à cause de son goût désagréable et de sa nature visqueuse. Un pharmacien de Paris, M. Guyot, a imaginé de le renfermer dans de petites capsules rondes en gélatine, de la grosseur d'une pilule ordinaire. Rien de plus facile à avaler; la capsule se dissout et le goudron agit rapidement.

Deux ou trois capsules de Goudron de Guyot, prises au moment des repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même, arriver ainsi à enrayer et à guérir la phthisie déjà bien déclarée; dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Pour être bien certain d'avoir les véritables capsules de Goudron de Guyot, exiger sur l'étiquette du flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs. Ces capsules, du reste, se trouvent dans la plupart des pharmacies.

## Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 20 janvier 1879.

Avec le concours de M<sup>lle</sup> GAYET, forte chanteuse du Théâtre-Royal de Gand.

## LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, paroles d'Alphonse Royer et Gustave Vaëz, musique de DONIZETTI.

**Distribution.** — Fernand, M. LEROX; Alphonse, roi de Castille, M. ROUGÉ; Balthazar, M. SUREAU; Gaspard, M. LEONCE; Léonor, M<sup>lle</sup> GAYET; Inès, sa suivante, M<sup>lle</sup> TRIBAUT. — Moines, seigneurs et dames de la cour.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

**Injection Brou et Capsules Ricord** (Voir aux annonces).

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS** rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès. La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-



